

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2024

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo RAUS, Carlo HEUERTZ, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Samantha HUTMACHER, Kim KARTHEISER, Luc MEYER, Claudio MONGELLI, Charles WIRTGEN, conseillers.

1) Correspondance.

- La prochaine séance du Conseil communal aura lieu en date du 17 juillet 2024.
- Le coup de pelle pour le nouveau chalet des scouts aura lieu le 24 juillet 2024 à 16h en présence du Ministre de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse.
- Le Collège échevinal avait une réunion avec les responsables du CIGL. 86 citoyens de la Commune de Frisange recourent aux services de proximité proposés par le CIGL.
- Concernant la situation financière, la Commune dispose actuellement de 10.638.000 € sur les comptes bancaires, y inclus le montant provenant du prêt.

2) Questions écrites au Collège échevinal.

Le parti CSV a introduit une motion concernant l'engagement de la Commune pour devenir une commune sans tabac.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'ajouter la motion du parti CSV concernant l'initiative de la Fondation Cancer « Génération sans Tabac » et visant à obtenir le label « Commune sans Tabac » sur l'ordre du jour de la présente séance (voir point 19).

Vote : 11x pour

3) Enseignement fondamental – Organisation scolaire provisoire pour l'année 2024/2025.

Madame Claudette Meyers présente l'organisation scolaire provisoire pour l'année scolaire 2024/2025.

Le Ministère a attribué un contingent de 779 leçons sur base des élèves inscrits pour l'année scolaire 2024/2025 en date du 15 mars 2024, à savoir 409,5 élèves, et du

coefficient d'encadrement fixé à 1,9005. En ajoutant 2 leçons réservées à la mise en œuvre du plan de développement scolaire, 781 leçons ont été attribuées au total pour organiser l'année scolaire 2024/2025.

Madame Meyers explique que le contingent de leçons attribuées n'est pas suffisant pour encadrer convenablement les élèves, car on constate depuis plusieurs années qu'à la rentrée scolaire, le nombre d'élèves est supérieur à celui qui a été considéré pour l'attribution du contingent de leçons. Il en résulte que pour l'année scolaire 2024/2025, il n'y a pas assez de leçons pour garantir le fonctionnement du centre d'apprentissage, instauré il y a deux ans pour épauler les élèves à besoins spécifiques. L'organisation scolaire pour l'année 2023/2024 a réservé 22 leçons au fonctionnement du centre d'apprentissage et 24 leçons à des cours d'appui organisés dans les autres cycles. Vu que lors de l'organisation de l'année scolaire 2024/2025, uniquement 15 leçons restaient pour le centre d'apprentissage, le Collège échevinal a adressé une demande de surplus au Ministère en vue d'obtenir un poste supplémentaire de 23 h afin de pouvoir garantir les mêmes mesures de différenciation que cette année, ainsi qu'une tâche supplémentaire de 50% pour un éducateur dans l'éducation précoce. La demande a été refusée par le Ministère. Une deuxième demande de surplus en vue de se voir accorder 23 leçons supplémentaires pour organiser un cours d'accueil a été accordée. Lors de l'organisation scolaire, il a été décidé de transférer 7 leçons attribuées pour le cours d'accueil au fonctionnement du centre d'apprentissage afin de disposer à nouveau de 22 leçons.

Madame Meyers présente les tableaux reprenant le nombre d'élèves, le nombre de leçons attribuées, l'inventaire des classes ainsi que la répartition des leçons et les postes à occuper.

40 élèves sont inscrits au cycle 1 précoce par rapport à 27 élèves pour l'année scolaire en cours. L'augmentation du nombre d'élèves est probablement due à la mise à disposition des services de la Maison relais pour les enfants fréquentant l'éducation précoce. 99 élèves sont inscrits au cycle 1 préscolaire et répartis sur 7 classes. Dans le cycle 2.1, il y a une classe de plus, à savoir 4 classes par rapport à 3 classes pour l'année scolaire en cours. Les 4 classes seront encadrées par un groupe de « team-teaching » dans 3 salles de classe. Pour les autres cycles, le nombre de classes reste identique avec des effectifs plus ou moins similaires. L'effectif moyen est de 15 élèves par classe pour les cycles 1 à 4 et de 20 élèves pour le cycle 1 précoce.

Le contingent de leçons attribuées est entièrement utilisé pour faire fonctionner les classes, le centre d'apprentissage (22 leçons) et le cours d'accueil (16 leçons). 2 leçons supplémentaires sont réservées à la mise en œuvre du plan de développement scolaire et 23 leçons hors contingent sont attribuées à un instituteur spécialisé dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques (I-EBS).

Des décharges sont accordées au personnel enseignant pour les activités suivantes : le comité d'école, la coordination du cycle, la présidence du plan de développement scolaire, le poste de délégué à la sécurité, la gestion du parc informatique et l'initiation

des élèves à l'informatique, la gestion et l'animation de la bibliothèque scolaire et de la médiathèque, la LASEP, les décharges ministérielles ainsi que le stage.

Madame Meyers profite également de l'occasion pour remercier l'Administration communale pour le budget généreux mis à disposition pour les sorties pédagogiques.

Au niveau des horaires, deux adaptations ont été faites afin de se conformer aux dispositions légales. Les classes du cycle 1 termineront la dernière leçon de l'après-midi à 15h45 (au lieu de 15h50) et les classes des cycles 2 à 4 termineront la dernière leçon à 12h05 (au lieu de 12h00) les mardi et jeudi.

La surveillance des élèves du cycle 1 est assurée par le personnel enseignant du cycle 1. Pour les autres cycles, le Comité d'école établit un plan de surveillance. La surveillance est assurée 10 minutes avant et après les cours ainsi que pendant les récréations.

Au niveau de la répartition des salles de classe, il n'y pas de changements par rapport à l'année scolaire en cours.

Madame Meyers mentionne rapidement le plan d'encadrement périscolaire (PEP) qui règle la collaboration avec la Maison relais.

Après la présentation de l'organisation scolaire, Madame Meyers passe à la présentation du nouveau plan de développement scolaire (PDS). À la suite du bilan du PDS « Bewegte Schule, bewegtes Lernen », qui s'est déroulé de 2021 à 2024, le nouveau PDS pour les trois années scolaires à venir a été élaboré : « Sichere Schule und positives Schulklima ». Le programme vise à reconsidérer et à harmoniser les règles afin d'augmenter la sécurité au sein de l'école et de créer un climat scolaire positif. Dans le cadre du PDS, le personnel enseignant suivra une formation pour établir un concept et la mise en œuvre du programme se fera en collaboration avec les parents d'élèves et la Maison relais.

Monsieur Beissel remercie Madame Meyers pour la présentation et les explications relatives à l'organisation scolaire et au PDS.

Vu l'augmentation considérable du nombre d'élèves inscrits à l'éducation précoce, Monsieur Gaffinet demande si le Collège échevinal a prévu de faire fonctionner une 3^e classe.

Monsieur Beissel répond qu'il y a assez de place dans la nouvelle structure pour accueillir des élèves supplémentaires et former une 3^e classe pour le cycle 1 précoce, si besoin.

Concernant le cycle 2.1, Monsieur Gaffinet fait remarquer que 61 élèves sont encadrés par quatre titulaires dans trois salles de classe. Il demande s'il n'y a pas lieu de mettre à disposition une salle de classe supplémentaire.

Madame Meyers explique que les salles de classe sont assez grandes et qu'il y a toujours la possibilité de faire des activités avec un groupe d'élèves dans la salle de bricolage ou le couloir.

Monsieur Beissel répond que la situation actuelle est satisfaisante et qu'une nouvelle école sera de toute manière construite.

Monsieur Courtois salue l'objectif du nouveau PDS. Il a personnellement fait l'expérience que les règles de l'école ne coïncident pas toujours avec les règles de la Maison relais, d'où l'importance de mettre en œuvre un concept commun avec la Maison relais.

Monsieur Mongelli se renseigne quant au bien-être du personnel enseignant. En effet, un article paru récemment dans un journal concernant le stress et la santé mentale des enseignants au Luxembourg a suscité son intérêt pour ce sujet.

Madame Meyers répond que le taux d'absentéisme est assez bas parmi le personnel enseignant dans l'école de Frisange et qu'il n'y a aucun cas de « burn-out », ce qui n'empêche pas que quelques enseignants atteignent leurs limites. En effet, il y a un nombre croissant d'élèves à besoins spécifiques par classe et le Ministère ne garantit pas le support nécessaire, faute de personnel qualifié. Voilà pourquoi les activités de « team-building » sont essentielles afin que les enseignants puissent se soutenir et s'entraider les uns les autres.

Monsieur Beissel remercie Madame Meyers pour la bonne collaboration au fil des années.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de retenir l'organisation scolaire provisoire pour l'année 2024/2025 ainsi que le nouveau plan de développement scolaire tels que présentés par Madame Meyers.

Vote : 11x pour

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que 122 à 128 élèves sont inscrits pour la 1^{ère} semaine des activités de vacances organisées par la Commune, environ 115 élèves pour la 2^e semaine et environ 95 élèves pour la 3^e et dernière semaine.

4) Approbation du devis relatif au réaménagement du croisement N13/N16.

Monsieur Beissel présente le projet relatif au réaménagement du croisement des routes nationales N13 et N16 à Aspelt. Dans le cadre du réaménagement du croisement par l'Administration des Ponts et Chaussées, la Commune de Frisange procédera au remplacement des infrastructures, notamment la canalisation des eaux mixtes, la canalisation des eaux pluviales, la conduite d'eau, des travaux sur le réseau

de gaz et des travaux de voirie. Le devis de la partie des travaux qui seront réalisés par la Commune, s'élève à 1.549.000 € TTC.

Monsieur Gaffinet constate que le plan présenté par le bureau d'études reprend uniquement le détail des infrastructures souterraines et demande si les travaux tels que la réalisation des trottoirs appartiennent à l'Administration des Ponts et Chaussées.

Monsieur Beissel confirme que le détail des trottoirs, des passages pour piétons et de l'éclairage public n'est pas visible sur les plans présentés parce que le projet de la Commune se limite au remplacement des infrastructures souterraines existantes. Le détail du réaménagement du croisement sera visible sur les plans de l'Administration des Ponts et Chaussées.

Monsieur Gaffinet demande si les travaux de réaménagement de l'Administration des Ponts et Chaussées impliqueront des dépenses supplémentaires pour la Commune.

Monsieur Beissel répond que l'Administration des Ponts et Chaussées établira le projet de réaménagement et définira les travaux à charge de la Commune.

Au vu de ces explications, le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis estimatif concernant la pose des infrastructures au croisement des routes nationales N13 et N16 à Aspelt, devis portant sur le montant de 1.549.000 € TTC, et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 4/624/221313/19020 relatif au réaménagement de la route nationale N16.

Vote : 11x pour

5) Approbation du devis relatif à l'installation d'un e-Reider à Hellange.

Monsieur Beissel présente le devis relatif à l'installation d'un e-Reider devant le hall polyvalent à Hellange, à proximité de l'arrêt de bus, pour un montant de 60.000 € TTC.

Monsieur Courtois demande s'il est possible d'afficher des informations différentes sur chacun des trois écrans installés dans la Commune. Si oui, il propose d'afficher dans chaque village des informations relatives à l'histoire du village.

Monsieur Beissel vérifiera s'il est techniquement possible d'afficher des informations spécifiques par village. Or il s'agit avant tout d'installer un e-Reider dans chaque village afin que tous les citoyens aient accès aux informations officielles de l'Administration communale.

À la demande de Monsieur Courtois concernant l'alimentation de la base de données, Monsieur Beissel explique que l'entreprise fournira l'écran et assurera la programmation du système informatique alors que les documents seront introduits dans le système par des agents de l'Administration communale.

Le Conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant l'installation d'un e-Reider à Hellange, devis portant sur le montant de 60.000 € TTC, et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 4/120/223500/24003 relatif à l'installation d'un e-Reider à Hellange.

Vote : 11x pour

6) Approbation du devis relatif à l'acquisition de mobilier pour l'école centrale – Programme 2024.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis estimatif concernant l'acquisition de mobilier pour l'école centrale pour l'exercice 2024, devis portant sur le montant de 30.000 € TTC, et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 4/910/223410/24022 relatif à l'acquisition de mobilier pour l'école centrale - programme 2024.

Vote : 11x pour

7) Approbation de la convention relative à l'Office social pour l'année 2024.

Monsieur Beissel présente brièvement la convention relative à l'Office social des Communes de Bettembourg, Frisange et Roeser pour l'année 2024. Les frais pour le fonctionnement de l'office social sont estimés à 1.327.858,39 € pour l'année 2024. 50% des frais sont pris en charge par l'État alors que les frais restants sont répartis entre les trois communes partenaires.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention relative à l'Office social qui a été conclue pour l'année 2024 entre les Collèges échevinaux des Communes de Frisange, de Bettembourg et de Roeser, l'Office social commun des Communes de Bettembourg, Frisange et Roeser, et le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Vote : 11x pour

8) Approbation de la convention tripartite relative à la Maison relais pour l'année 2024.

Monsieur Beissel présente brièvement la convention tripartite relative à la Maison relais conclue pour l'année 2024. Les frais de fonctionnement sont estimés à

3.032.881 € pour l'année 2024. La participation financière de l'État est fixée à 75% alors que 25% du montant sont pris en charge par la Commune.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention tripartite relative au Service d'éducation et d'accueil pour enfants (SEA) pour l'année 2024, conclue en date du 2 mai 2024 entre la Commune de Frisange, l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'organisme gestionnaire « Anne asbl ».

Vote : 11x pour

9) Approbation du contrat de licence de la marque PEFC.

Monsieur Beissel présente la convention conclue avec l'asbl PEFC Luxembourg en vue de l'utilisation du logo PEFC dans les forêts certifiées de la Commune de Frisange.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le contrat de licence de la marque PEFC conclu entre le Collège échevinal et l'asbl PEFC Luxembourg visant l'utilisation de la certification respectivement du logo PEFC dans les forêts communales certifiées.

Vote : 11x pour

10) Approbation de la convention avec Valorlux.

Monsieur Beissel présente la nouvelle convention de collaboration signée avec Valorlux. En effet, depuis le 5 janvier 2024, Valorlux indemnise les communes pour les coûts de nettoyage liés aux déchets sauvages provenant de produits de tabac avec filtres.

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel explique qu'en 2023 la Commune a mis en place des cendriers spéciaux pour collecter les mégots et les personnes tierces peuvent remettre des mégots collectés au Parc de recyclage à Hellange. Pour l'année 2023, la Commune reçoit 6.522,73 € d'indemnité pour la collecte de produits recyclables ainsi que des filtres de cigarettes.

À la demande de Monsieur Meyer, Monsieur Breissel précise que Valorlux ne prend pas en charge les frais liés au balayage des rues et que les déchets collectés par la balayeuse, y inclus les mégots de cigarettes, sont éliminés avec les déchets spéciaux.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle convention de collaboration signée en date du 26 juin 2024 entre le Collège échevinal de la Commune de Frisange et l'asbl Valorlux.

Vote : 11x pour

11) Création d'un nouvel article budgétaire.

À la suite de l'approbation de la nouvelle convention de collaboration avec Valorlux (voir point 10 de l'ordre du jour), le Conseil communal décide à l'unanimité de procéder à la création de l'article budgétaire 2/510/707230/99001 relatif au remboursement de la part de Valorlux et de le doter de 6.522,73 €.

Vote : 11x pour

12) Enseignement musical – Organisation provisoire de l'année scolaire 2024/2025.

Monsieur Beissel présente l'organisation provisoire de l'année scolaire 2024/2025 en matière d'enseignement musical.

D'un point de vue financier, l'excédent des recettes pour l'année scolaire 2022/2023 permet de réduire le prix facturé à la Commune pour une heure de cours par an. Pour l'année scolaire 2024/2025, le coût total s'élève à 979.245,33 €. L'État prend en charge environ deux tiers de ces coûts.

À titre d'exemple, Monsieur Beissel explique qu'il y a deux classes à 15 élèves pour l'éveil musical 2 et deux classes à 15 élèves pour l'éveil musical 3. Au niveau des cours individuels, 31 élèves sont inscrits aux cours de flûte traversière, 28 élèves aux cours de clarinette et 27 élèves aux cours de piano.

Monsieur Courtois constate que le nombre d'élèves fréquentant les cours de musique augmente constamment. Il est content de voir que l'enseignement musical éveille un grand intérêt auprès des jeunes et que les cours sont bien fréquentés.

Monsieur Beissel informe que l'école de musique compte environ 420 élèves. Il profite de l'occasion pour remercier également les fanfares des trois villages qui font de grands efforts pour faire fonctionner leurs orchestres de jeunes.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'organisation provisoire de l'enseignement musical dans la Commune de Frisange pour l'année scolaire 2024/2025 telle que proposée par l'école de musique « Regional Musekschoul Syrdall » et d'imputer les frais, qui s'élèvent à 979.245,33 €, sur l'article budgétaire 3/836/612160/99001 relatif à la participation aux frais d'enseignement musical assuré par UGDA.

Vote : 11x pour

13) Enseignement musical – Fixation des droits d'inscription.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de fixer les taxes d'inscription en matière d'enseignement musical suivantes pour l'année scolaire 2024/2025 :

Cours collectifs	Enfant (étudiant)	Adulte (à partir de 18 ans)
Eveil musical	gratuit	/
Formation musicale 1-4	gratuit	100.-€
Formation musicale 5-6	50€	100.-€
Chant choral pour enfants et adultes	gratuit	100.-€
Musique de chambre	75.-€	100.-€
Ensemble percussion	75.-€	100.-€
Ensemble instrumental	gratuit	gratuit

Cours individuels	Enfant (étudiant)	Adulte (à partir de 18 ans)
Eveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1+2	gratuit	100.-€
Inférieur 3	75.-€	100.-€
Inférieur 4	75.-€	100.-€
Moyen	75.-€	100.-€
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	100.-€

et d'imputer les recettes sur l'article budgétaire 2/836/706160/99001 relatif à la participation des particuliers aux cours de musique.

Vote : 11x pour

14) Abrogation du règlement concernant les services de taxis.

Étant donné que le règlement grand-ducal du 23 juillet 2016 porte organisation des services de taxis sur le plan national, le Collège échevinal propose d'abroger le règlement communal concernant les services de taxis, approuvé par le Conseil communal en date du 20 février 2008, délibération n° 08/007.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'abroger avec effet immédiat le règlement concernant les services de taxis.

Vote : 11x pour

15) Approbation d'un acte notarié.

Monsieur Beissel soumet au vote du Conseil communal l'acte de vente signé avec la société civile immobilière (SCI) St Michel pour l'acquisition de l'immeuble inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section A d'Aspelt, sous le numéro 327/5522, au lieu-dit « Groussgaass », d'une contenance de 26,32 ares, pour le montant de 7.850.000 €. Le compromis de vente afférent a été discuté par le Conseil communal en sa séance du 28 février 2024.

Monsieur Gaffinet demande quels travaux sont à réaliser et à partir de quelle date l'immeuble pourra être mis en service.

Monsieur Beissel répond que le Service technique fait actuellement le point sur les travaux à effectuer avec une entreprise spécialisée. Dès que la maison d'habitation est rénovée, l'Office social pourra y loger une famille. Il est également prévu d'ouvrir le restaurant le plus rapidement possible.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel confirme que 75% des frais de rénovation de la maison d'habitation seront pris en charge par l'État, vu les subventions accordées pour la création de logements sociaux.

Monsieur Mongelli rajoute que l'État contribue également au financement du projet du fait qu'il est prévu dans le pacte logement.

À la suite de la demande de Monsieur Courtois relative au passeport énergétique de l'immeuble, il est retenu que les membres du Conseil communal recevront une copie du passeport.

Le Conseil communal décide, avec 7 voix pour et 4 voix contre, d'approuver l'acte de vente signé en date du 29 mai 2024 entre la SCI St Michel et la Commune de Frisange et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 4/650/221311/99001 relatif à l'acquisition de bâtiments non affectés.

Vote : 7x pour

4x contre

16) Nuits blanches.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'accorder une prorogation des heures normales d'ouverture, accordée d'office pour l'année 2025, à l'occasion de la fête nationale, du réveillon et de la St Sylvestre ainsi que pour les kermesses dans les trois villages.

Vote : 11x pour

17) Création de deux postes pour le transport scolaire.

Le Collège échevinal propose d'engager deux surveillants supplémentaires pour assurer l'accompagnement des élèves dans les bus scolaires respectivement dans le cadre du Pedibus et pour pouvoir procéder à des remplacements en cas de congés de maladie.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de créer deux postes supplémentaires de surveillants pour le transport scolaire à raison de 30% d'une tâche complète dans le groupe de salaire B suivant le contrat collectif des salariés de la Commune de Frisange.

Vote : 11x pour

18) Droits de préemption.

/

19) Motion du parti CSV.

Motioun : Engagement vun der Gemeng Fréiseng fir de Label "Commune sans tabac" ze kréien

An de leschte Statistiken zum Tubakskonsum zu Lëtzebuerg gouf festgestallt, dass net nëmme weiderhi 27% vun de Leit am Land fëmmen, mee dass virun allem bei de Jonken tëschent 16 a 24 Joer d'Zuelen erëm an d'Luucht ginn (vu 24% am Joer 2022 op 27% am Joer 2023).

Aus dem Gronn gouf de Mouvement "Génération sans tabac" vun der Fondation Cancer, zesumme mat hire Partner, an d'Liewe geruff mam Zil, dass d'Kanner a Jugendlecher vun haut an engem fëmmfräien Ëmfeld opwuesse kënnen a bis 2040 zu Lëtzebuerg déi éischt Generatioun ouni Tubak leeft.

Och d'Gemenge sinn opgefuerdert ginn, dëse Mouvement ze ënnerstëtzen an eng "Commune Sans Tabac" ze ginn. Iwwert dëse Wee kënnen se hiren Engagement sichtbar maachen a mat guddem Beispill virgoen.

Mam Label "Commune Sans Tabac" géife mir als Gemeng weisen, dass mer eis fir d'Rechter vun de Kanner a Jugendlecher asetzen, fir an enger Welt opzewuessen, an där se net mam Tubakskonsum a senge Follge konfrontéiert ginn. Jee nodeem wéivill Engagement mer als d'Gemeng un den Dag leeën, kéinte mer de Bronze-, Sëlwer- oder Gold-Label kréien.

D'CSV Fréiseng proposéiert dofir dem Gemengerot folgend Decisioun ze huelen:

- D'Gemeng Fréiseng engagéiert sech fir de Label "Commune sans tabac" als Partenaire "BRONZE" ze kréien.

Monsieur Courtois présente la motion du parti CSV proposant de participer à l'initiative de la Fondation Cancer « Génération sans Tabac » et de s'engager à obtenir le label « Commune sans Tabac » en tant que partenaire « bronze ».

Le Collège échevinal a discuté au préalable de la motion du CSV et est arrivé à la conclusion qu'il est important de s'engager pour cette initiative en tant que commune. Le Collège échevinal propose d'atteindre l'objectif de faire du campus de l'école et de la mairie une zone non-fumeur.

Monsieur Mongelli appuie la motion au nom du parti politique Är Equipe, dans l'intérêt du futur de nos enfants.

Monsieur Bingen demande quelle sera l'ampleur des restrictions sur des places publiques. Il demande s'il sera interdit de fumer lors de festivités telles que des fêtes de village.

Monsieur Courtois explique que le label bronze ne va pas jusqu'à interdire le tabac sur l'ensemble du territoire de la Commune. En effet, il appartiendra à la Commune de déterminer les zones non-fumeur et de trouver une voie médiane. L'initiative vise surtout la protection de la jeunesse.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'accepter la motion du parti CSV et de s'engager à participer à l'initiative de la Fondation Cancer « Génération sans Tabac » en devenant une « Commune sans tabac » en tant que partenaire « bronze ».

Vote : 11x pour

20) Questions orales au Collège échevinal.

Monsieur Gaffinet demande si le Collège échevinal a prévu de mettre en place un bureau de consultation pour les personnes âgées avec un interlocuteur spécialisé dans cette matière.

Monsieur Beissel répond qu'actuellement le bureau de la population « Biergerzenter » constitue un point de contact pour l'ensemble des citoyens de la Commune. Pour des questions spécifiques, les habitants de la Commune peuvent également s'adresser à l'Office social. En plus, les Commissions consultatives lancent régulièrement des campagnes d'information relatives à des matières intéressant les seniors. Monsieur Beissel rappelle aux membres du Conseil communal qu'on est en train de construire un nouveau centre de rencontre pour seniors à Aspelt, projet que le parti LSAP a refusé de soutenir. Dans cette structure, soutenue par le Ministère de la Famille, un éducateur spécialisé encadrera les personnes âgées et saura répondre à leurs questions.

Concernant les îlots de verdure, Monsieur Gaffinet a constaté qu'à certains endroits, la Commune a planté des arbres tandis qu'à d'autres endroits, les îlots ne contiennent que des arbustes sauvages. Il propose de planter davantage d'arbres afin de créer des zones ombragées le long des rues.

Monsieur Beissel répond que des actions de plantation d'arbres sont en cours, en concertation avec le SIAS. Actuellement, la Commune réaménage le croisement principal à Frisange par la construction de murs en pierres sèches avec des fleurs endogènes.

Monsieur Gaffinet demande quand sera terminé le trottoir dans la rue « Munnerëferstrooss » à Frisange. En effet, il y a actuellement un grand risque de chute en raison des couvercles d'égout en saillie.

Comme il s'agit d'un chantier de l'entreprise Post Luxembourg, il est retenu que Monsieur Beissel interviendra auprès de l'entreprise afin que le chantier soit terminé le plus rapidement possible.

Monsieur Gaffinet rend attentif sur le fait que les drapeaux installés sur le trottoir par les stations-services dans la rue « Robert Schuman-Strooss » à Frisange diminue la visibilité des automobilistes quittant les stations-services et provoque des situations très dangereuses pour les piétons.

Monsieur Beissel se renseignera à ce sujet auprès de l'Administration des Ponts et Chaussées.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel informe le Conseil communal que le coordinateur sportif ainsi qu'un représentant du SIAS assisteront à une séance du Conseil communal en automne, afin de faire le point sur leurs activités.

Monsieur Gaffinet cite l'exemple de la Commune de Bettembourg qui offre 300 € aux jeunes à partir de 18 ans à l'achat d'un abonnement Interrail afin de leur permettre d'explorer l'Europe en voyageant en train.

Monsieur Beissel soutient l'idée et propose au parti LSAP d'introduire une motion pour la prochaine séance du Conseil communal.

Monsieur Meyer se réfère au rapport de la Commission de la circulation du 27 février 2024 pour demander si la Commune a déjà soumis un projet à l'Administration des Ponts et Chaussées en vue d'instaurer une zone 30 dans la rue « Crauthemerstrooss » à Hellange.

Monsieur Beissel répond que le Bureau Schroeder & associés a été chargé d'élaborer un projet et de le présenter au Ministère de la mobilité et des transports, afin d'avoir un premier feed-back sur la faisabilité.